

Legs à la Croix-Rouge suisse

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **29 (1921)**

Heft 4

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Cours de moniteurs pour samaritains, à Vevey

Un cours de moniteurs et de monitrices aura lieu à Vevey du **25 au 30 avril 1921**. Les sociétés de samaritains sont invitées à adresser *avant le 10 avril* les noms des participants au soussigné.

Seules les personnes ayant les qualités nécessaires pour donner dans la suite de bons moniteurs, doivent être prises en considération; elles doivent avoir déjà des connaissances sur le secourisme, ainsi que les qualités intellectuelles et pédagogiques nécessaires. Les participants doivent s'engager de fonctionner plus tard et pendant longtemps en qualité de moniteurs ou de monitrices.

Le prix du cours est fixé à 10 fr. par tête, somme qui doit être adressée au compte de chèques V. B. 169, à Olten, en même temps que l'inscription. Si le participant ne se présente pas au cours, il ne sera fait aucune restitution de la finance d'inscription.

Olten, le 15 mars 1921.

Au nom du Comité directeur de l'Alliance suisse des samaritains,

Le président: **A. Rauber.**

Legs à la Croix-Rouge suisse

Nous recevons l'avis que M^{lle} Elise Favre, de Cernier au Val-de-Ruz, a, par disposition testamentaire, légué une somme de 1500 fr. à la Croix-Rouge suisse. Nous garderons un souvenir reconnaissant à la défunte testatrice, et serions heureux si les personnes qui sont appelées à rédiger des testaments voulaient bien se souvenir parfois des besoins de la Croix-Rouge.

Le Secrétariat général de la Croix-Rouge.

Nouvelles de l'activité des sociétés

Genève, Alliance suisse des gardes-malades.

— *Assemblée générale* des membres de la section le mercredi 13 avril, à 17 heures, au local de l'Alliance, 18, rue de Candolle.

Ordre du jour:

- 1° Nomination des délégués à l'assemblée générale de toutes les sections.
- 2° Nomination des vérificateurs de comptes.
- 3° Fixation de la cotisation annuelle.
- 4° Assurances.
- 5° Divers et propositions individuelles.

Invitation cordiale à tous nos membres.

Le Comité.

Sainte-Croix, samaritains. —

L'année 1920 s'est écoulée calme, mais normale, chez les samaritains et le programme présenté à l'assemblée générale a été en partie exécuté. Le comité s'est réuni cinq fois et les membres actifs ont été convoqués 14 fois tant pour les répétitions que pour les exercices en plein air. En mars, nos docteurs ont bien voulu consacrer une soirée de démonstration des rayons X et de la salle d'opération de l'infirmerie, aux membres samaritains.

Un exercice pratique et intéressant a été celui du Saut de l'Eau, où samaritaines et samaritains ont montré ce qu'ils étaient capables